



AVIS DE COURSE

Régate Le Vauban

Samedi 28 avril 2012
Rade de Brest et mer d'Iroise
Organisé par L'USAM Voile

1. REGLES:

La régata sera régie par:

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*,
- Les règlements fédéraux,
- Les règles de classes des séries monotypes lorsqu'elles s'appliquent,
- Le RIPAM (règles spécifiques et règles de routes lorsqu'elles s'appliquent)
- Les Annexes aux IC types FFV, annexes permanentes du GCI,
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Courses spécifiques, les Annexes et les éventuels avenants.

2. PUBLICITE:

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION:

- Monocoques habitables armés pour une navigation zone < 6 milles,
- Equipés d'un émetteur/récepteur VHF **OUI**
- Equipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins égale à 4 nœuds sur 20 milles **OUI**
- Classes du guide HN admises:

A , B , C , D , E , F , G , L , R1 , R2 , R3 , R4
--

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription:

- Copies de la carte identité voile du bateau, à jour, et de la carte «port de publicité» seront exigées pour l'inscription,
- Les licences FFVoile de l'année, avec visa médical d'aptitude, de toutes les personnes embarquées devront être présentées,
- Une autorisation parentale devra être fournis pour les mineurs,
- **La confirmation des inscriptions sera à faire au Secrétariat de l' USAM Voile le vendredi 27/04/12 à partir de 17H00,**

- **La date et heure limite sont fixés le vendredi 27 avril 2012 à 19H00.**
- Le montant des frais d'inscriptions est fixé à **20,00 €**,
- Il est possible (même souhaitable) de réaliser une pré-inscription par internet.
- Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne.
- Les Instructions de courses seront disponibles au **Secrétariat de l' USAM voile** après confirmation de l'inscription.

4. PROGRAMMES DES COURSES:

- **Le 28/04/12 à 11H00:** premier signal signal d'Avertissement à proximité **de la Bouée Rouge du Moulin Blanc.**
- **Le 28/04/12, 1** parcours type «**côtier**»,
- Le nombre maximum de course est fixée à **1**,
- **1** course doit être courue pour valider la régata.

5. CLASSEMENTS:

- Les classements se feront selon la formule **temps sur temps** du handicap National,
- La composition des flottes de course sera définie à l'inscription.
- Le système de points sera celui du système H du Guide HN. (modif. A4 RCV),
- Sauf modification par les Instructions de Course, le départage des ex-aequo se fait en conformité à A8 des RCV.

6. COMMUNICATION RADIO:

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE:

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

8. ASSURANCE:

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Les inscriptions seront closes le vendredi 27 avril 2012 à 19h00, heure limite. La proclamation des résultats se fera le samedi 28 avril 2012 à 18h30 au restaurant Le Vauban à Camaret